

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

# GUIDE SUR L'UTILISATION DE L'ISBN

en savoir plus



Québec 

## Table des matières

1.	Avis concernant le changement à l'ISBN .....	3
2.	Numéro international normalisé du livre – ISBN .....	4
3.	Rôle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans l'attribution d'ISBN .....	8
4.	Documents visés par le système de numérotation ISBN .....	9
5.	Règles relatives à l'ISBN .....	10
5.1	Règles applicables aux éditeurs du secteur privé .....	10
5.2	Règles applicables aux éditeurs du secteur public .....	11
5.3	Règles d'impression de l'ISBN .....	12
5.3.1	Livre, brochure et autre matériel imprimé .....	13
5.3.2	Document électronique et logiciel sur support ..	14
5.3.3	Document électronique diffusé sur Internet .....	14
5.3.4	Autres documents .....	14
5.4	Règles applicables à certains types de documents .....	15
5.4.1	Réimpression .....	15
5.4.2	Nouvelle édition .....	16
5.4.3	Publications produites en formats différents ....	17
5.4.4	Traduction .....	17
5.4.5	Édition parallèle .....	18
5.4.6	Ouvrage en plusieurs volumes .....	18
5.4.7	Publication conjointe .....	19
5.4.8	Publication annuelle .....	19
5.4.9	Publication à feuilles mobiles .....	19
5.4.10	Supplément .....	20
5.4.11	Tête-bêche .....	20
5.4.12	Livre distribué par un agent .....	20
5.4.13	Publications imprimées à la demande .....	20
6.	Sigles .....	21
7.	Questions fréquentes à propos de l'ISBN .....	22
8.	Autres questions .....	25
9.	Sources consultées .....	30

Annexe I :	Liste sommaire des documents visés ou non par le système de numérotation ISBN .....	32
------------	--	----

Annexe II :	Procédure pour calculer l'ISBN-13 à partir de l'ISBN-10 ..	34
-------------	--	----

## 1. Avis concernant le changement à l'ISBN

La nouvelle norme internationale relative à l'ISBN (ISO 2108) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le système de numérotation ISBN passera alors de 10 à 13 chiffres afin d'augmenter la capacité de numérotation. Ce changement touchera les éditeurs, les distributeurs, les bibliothèques et autres intervenants du livre partout dans le monde. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seul l'ISBN à 13 chiffres sera indiqué dans les publications.

Pour plus d'information, veuillez consulter : *Informations sur l'implémentation des ISBN à 13 chiffres* sur le site de l'Agence internationale ISBN au [www.isbn-international.org/en/download/implementationfrench.pdf](http://www.isbn-international.org/en/download/implementationfrench.pdf).

Dans le texte qui suit, les éléments touchant l'ISBN-13 sont identifiés par ce pictogramme :



Vous trouverez dans la foire aux questions, à la fin de ce document, un résumé des principaux points relatifs à ce changement.

## 2. Numéro international normalisé du livre – ISBN

Créé à l'initiative du distributeur anglais W. H. Smith and Son Ltd. et de la Publishers Association of Great Britain, le système de numérotation ISBN remonte à 1965. L'utilisation accrue de l'informatique dans le milieu du livre a nécessité la mise au point d'un système de codification dans lequel un numéro unique et simple identifie une publication. La tâche fut confiée au professeur F. G. Foster de la London School of Economics. Son étude sur le sujet mena à l'adoption d'un système normalisé de numérotation devenu opérationnel au Royaume-Uni en 1967. Par la suite, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) examina la possibilité d'étendre le système britannique à un usage international et adopta la norme ISO 2108 : *Information et documentation : système international pour la numérotation des livres (ISBN)*.

L'Agence internationale ISBN supervise et coordonne les activités des agences ISBN locales à partir de Berlin. En 2005, une nouvelle corporation privée enregistrée en Grande-Bretagne a été créée ; elle prend graduellement la relève de l'agence de Berlin.

ISBN signifie *International Standard Book Number*, soit Numéro international normalisé du livre. L'acronyme anglais est utilisé dans toutes les langues.

### ISBN-10

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'ISBN est composé de 10 chiffres, répartis en quatre segments de longueur variable séparés par un tiret. Par exemple :

ISBN 2-89037-262-6

- Le premier segment indique le groupe national, linguistique, géographique ou autre. Le code 2 identifie les éditeurs francophones. Ce segment désigne le groupe linguistique auquel appartient l'éditeur et non pas la langue dans laquelle le livre est publié.
- Le second segment identifie l'éditeur du document : sa longueur varie en fonction du nombre d'ouvrages publiés par l'éditeur.
- Le troisième segment numérote un document parmi les publications de l'éditeur : sa longueur est déterminée en fonction de la longueur des deux premiers segments.
- Le quatrième segment est un chiffre de contrôle permettant de vérifier automatiquement par ordinateur la validité de l'ISBN. Ce chiffre est le résultat d'une opération mathématique. Il arrive que ce dernier soit un X au lieu d'un chiffre ; c'est l'équivalent en chiffre romain du chiffre 10 qu'il faut écrire tel quel.

### ISBN-13



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'ISBN passera de 10 à 13 chiffres et seul l'ISBN-13 devra apparaître dans les publications. Par exemple :

ISBN 978-2-89037-262-6

La norme ISO 2108 définit la nouvelle structure générale de l'ISBN de la façon suivante :

- Le premier élément est le préfixe à 3 chiffres établi par l'Agence internationale ISBN et conforme au système mondial EAN.UCC de numérotation des produits. Le préfixe sera 978 ou 979.

- Le deuxième élément indique le groupe d'enregistrement identifiant le groupement national, linguistique, géographique ou autre. Le code 2 identifie les éditeurs francophones. Ce segment désigne le groupe linguistique d'appartenance de l'éditeur et non pas la langue dans laquelle le livre est publié.
- Le troisième élément indique le déclarant pour cet ISBN qui correspond en fait à l'éditeur du document. Il se rapporte à un seul éditeur et sa longueur varie en fonction du nombre d'ouvrages publiés par celui-ci.
- Le quatrième élément numérote un document parmi les publications de l'éditeur : sa longueur est déterminée en fonction de la longueur des trois premiers segments.
- Le cinquième élément est un chiffre de contrôle permettant de vérifier automatiquement par ordinateur la validité de l'ISBN. Ce chiffre est calculé selon un algorithme de module 10. Le mode de calcul est expliqué à l'annexe II, à la fin de ce document. Notez qu'avec l'ISBN-13, il n'y a plus de X comme chiffre de contrôle comme on en retrouvait avec l'ISBN-10.

Les éditeurs peuvent, dès maintenant, inscrire dans leurs publications l'ISBN-10 et l'ISBN-13, un à la suite de l'autre. Notez que l'ISBN-13 correspond au même numéro que le code à barres EAN. Seul l'ISBN-13 sera utilisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## But et avantages de l'ISBN

La normalisation d'un système de numérotation des livres a pour but d'identifier, sur le plan international, toute publication. Il faut cependant retenir que l'ISBN n'a aucune valeur légale, ce qui signifie qu'il n'offre pas de protection quant aux droits d'auteur.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'obtenir un ISBN pour publier un document au Canada, plusieurs avantages y sont associés. En effet, l'emploi de celui-ci évite la confusion entre des titres semblables et facilite les différentes opérations de gestion pour les intervenants du domaine du livre : clé de recherche précise et utile pour repérer des publications dans les banques de données bibliographiques, automatisation des commandes, production de listes d'éditeurs et enfin, contrôle des stocks. De plus, il est nécessaire d'obtenir un ISBN pour bénéficier du Programme canadien de catalogage avant publication (CIP).

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec publie, à partir des données recueillies, le *Bottin des éditeurs francophones canadiens* (disponible gratuitement à l'adresse : [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca)). Cette liste est reprise dans le *Publishers' International ISBN Directory* et permet, tout comme dans le répertoire francophone, de retrouver les coordonnées des éditeurs de tous les pays participant au système de numérotation ISBN.

Enfin, la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (L.R.Q., chap. T-0.1) prévoit l'exemption de l'application de la taxe de vente du Québec (TVQ) de certains types de livres portant un ISBN. Pour tout renseignement supplémentaire à ce sujet, veuillez communiquer avec Revenu Québec au [www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca).

### **3. Rôle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans l'attribution d'ISBN**

En 1979, la Bibliothèque nationale du Québec (Bibliothèque et Archives nationales du Québec – BANQ depuis le 31 janvier 2006) s'est vu confier le mandat d'agir à titre de représentante officielle de l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL) située en France. À ce titre, BANQ attribue gratuitement aux éditeurs<sup>1</sup> francophones canadiens du secteur privé une séquence d'ISBN représentant le groupe francophone commençant par l'indicatif 2. Elle leur fournit une liste de numéros correspondant à leurs besoins, soit par tranches de 10, 100, 1 000 ou 10 000 numéros.

BANQ attribue également l'ISBN avec l'indicatif 2 pour les éditeurs qui sont issus de tous les autres groupes linguistiques au Québec, sauf ceux de langue anglaise. Les éditeurs anglophones québécois doivent obtenir des numéros avec l'indicatif 0 ou 1 en s'adressant à l'Agence canadienne de l'ISBN à Bibliothèque et Archives Canada.

Par ailleurs, c'est Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui coordonne l'attribution d'ISBN réservés aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec.

---

<sup>1</sup> On entend par éditeur toute personne, compagnie, société, association, groupe ou organisme qui publie et assume la responsabilité de la production d'un document pour la vente ou à titre gratuit.

## 4. Documents visés par le système de numérotation ISBN

Un ISBN peut être attribué aux documents suivants :

- les livres et les brochures (toute publication non périodique, imprimée et comptant au moins cinq pages de texte);
- les ensembles multisupports et les ensembles éducatifs;
- les livres-cassettes sans musique prédominante;
- les logiciels;
- les documents électroniques sur support (disquettes, cédérom) ainsi que leurs guides d'accompagnement;
- les documents diffusés sur Internet (ils doivent être complets et définitifs);
- les microformes;
- les publications en braille;
- les cartes géographiques publiées pour la vente;
- les numéros séparés de publications en série, paraissant une fois par an ou moins, par exemple, les annales, les comptes rendus, les rapports annuels et les annuaires statistiques;
- les ouvrages complets paraissant en livraisons fractionnées, avec ou sans périodicité;
- les tirés à part, à condition qu'ils aient un titre, une nouvelle pagination et qu'ils soient mis en vente séparément;
- les publications à feuilles mobiles, à condition qu'elles paraissent sous un titre unique et que les feuillets intercalaires portent le même titre.

Cependant, le système de numérotation ISBN ne s'applique pas aux documents suivants :

- documents publiés à des fins publicitaires;
- documents présentant de l'information éphémère;
- documents internes ou confidentiels;
- documents en rodage ou non publiés.

Une liste plus complète des documents qui peuvent ou non recevoir un ISBN est présentée à l'annexe I.

## 5. Règles relatives à l'ISBN

### 5.1 Règles applicables aux éditeurs du secteur privé

Un éditeur du secteur privé peut faire une demande d'ISBN en remplissant le formulaire à cet effet, trois à quatre semaines avant de mettre sous presse. Par la suite, il obtient une liste de numéros (par tranches de 10, 100, 1 000 ou 10 000 numéros) et il effectue lui-même l'attribution d'un numéro à chacune de ses publications. Il doit respecter l'ordre dans lequel les numéros apparaissent sur cette liste et les reproduire intégralement. Une fois attribué, l'ISBN ne doit jamais être utilisé de nouveau, sauf en cas de réimpression (voir 5.4.1).

Lorsque sa liste est épuisée, l'éditeur peut obtenir une autre séquence sur demande. Il utilisera alors le premier numéro apparaissant sur sa nouvelle liste.

L'éditeur canadien qui publie en plusieurs langues, dont le français, et qui demande un ISBN pour la première fois doit décider à quel groupe linguistique il désire être identifié. Si ce groupe est celui des éditeurs francophones canadiens, il recevra alors une séquence d'ISBN débutant par 2. Il devra utiliser ces numéros même s'il publie en anglais ou dans une autre langue.

Dans le cas d'un livre publié à compte d'auteur, l'auteur devient l'éditeur par défaut. C'est sous son nom personnel qu'il fera la demande d'un ISBN, sauf s'il décide de s'immatriculer sous un nom de compagnie. Cette dernière démarche devra être faite avant qu'il présente sa demande.

Un éditeur qui possède plusieurs maisons d'édition et qui produit des publications sous le nom de chacune

d'entre elles doit obtenir une séquence d'ISBN différente pour chacune des raisons sociales. Par contre, un éditeur qui a plusieurs adresses pour une même maison d'édition s'identifie avec les coordonnées du siège social.

L'éditeur qui change de nom ou qui s'inscrit sous une dénomination sociale alors qu'il était enregistré sous son nom personnel conserve les mêmes ISBN.

Lorsqu'une modification de la raison sociale est apportée à la suite d'un rachat, d'une fusion, d'une division ou d'une scission de maison d'édition, chacune des nouvelles entités doit faire une demande d'ISBN. Les ISBN attribués aux éditeurs avant les changements ne doivent plus être utilisés.

Dans tous les cas de changement d'adresse, de modification de la raison sociale, de cessation d'affaires ou autres, l'éditeur doit aviser l'Agence ISBN pour les éditeurs francophones canadiens qui effectuera les corrections nécessaires dans le *Bottin des éditeurs francophones canadiens*.

## **5.2 Règles applicables aux éditeurs du secteur public**

C'est Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui coordonne la liste des ISBN réservés au gouvernement du Québec. Sur demande, les ministères et organismes gouvernementaux peuvent obtenir un ISBN pour chacune de leurs publications.

Un éditeur du secteur public doit effectuer une demande d'ISBN moins de six semaines avant de mettre sous presse. Les demandes doivent être acheminées par courriel en utilisant le formulaire requis disponible sur le site Internet de BANQ au [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca).

## 5.3 Règles d'impression de l'ISBN



### **Période transitoire jusqu'au 31 décembre 2006**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les éditeurs peuvent inscrire l'ISBN dans leurs publications de deux façons différentes, soit l'ISBN-10 (avec ou sans code à barres) ou l'ISBN-10 et l'ISBN-13 ensemble. Dans ce dernier cas, ils doivent alors être inscrits l'un en dessous de l'autre, et l'ISBN-13 doit être écrit avec les tirets ou représenté sous sa forme de code à barres (voir les exemples ci-bas).

L'ISBN-13 ne doit pas être indiqué seul durant la période transitoire, car tous les intervenants du livre n'auront pas nécessairement modifié leur système informatique en fonction de celui-ci.

### **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seul l'ISBN-13 devra paraître dans les publications. Les éditeurs qui auront encore des ISBN à 10 chiffres devront les convertir pour en faire des ISBN à 13 chiffres et continuer à utiliser ces numéros jusqu'à ce que la liste soit épuisée. Un convertisseur est disponible sur le site Internet de l'Agence internationale ISBN.

### **Impression de l'ISBN dans les documents**

La façon de présenter l'ISBN est uniformisée : il faut d'abord inscrire ISBN-10 ou ISBN-13 suivi d'un espace et des chiffres séparés par les trois ou quatre tirets, selon l'un ou l'autre des formats ISBN. Ce numéro est transcrit tel qu'il figure sur la liste transmise à l'éditeur par l'Agence ISBN.

Jusqu'en 2007, l'ISBN-10 doit absolument être imprimé dans un document. Par ailleurs, les éditeurs qui

choisiront d'utiliser les deux numérotations devront le faire ainsi au verso de la page de titre :

ISBN-13 : 978-2-7614-0001-5

ISBN-10 : 2-7614-0001-1

Lorsqu'un éditeur imprimera un code à barres sur la page 4 de couverture, il devra le faire de la façon habituelle, sans indiquer l'ISBN-13 :

ISBN 2-7613-1707-6



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, comme il n'y aura plus d'ISBN à 10 chiffres dans les publications, seul l'ISBN à 13 chiffres sera inscrit au verso de la page de titre sans être précédé de la mention ISBN-13.

Exemple : ISBN 978-2-7614-0003-9

L'ISBN au-dessus du code à barres sur la page 4 de couverture sera représenté ainsi :

ISBN 978-2-7613-1707-8



### **5.3.1 Livre, brochure et autre matériel imprimé**

L'ISBN doit être imprimé au verso de la page de titre. Dans les cas où il est impossible de le mettre à cette position, l'ISBN doit apparaître, par ordre de priorité, à l'un des endroits suivants : au bas de la page de titre ; à la dernière page du texte ; dans la page des crédits ; ou ailleurs à condition que l'ISBN soit mis en évidence.

Quand la situation s'y prête, il faut également imprimer l'ISBN sur la page 4 de couverture et au bas du dos de la jaquette.

Par ailleurs, si l'ISBN est inscrit dans la notice CIP, il faut prendre soin de le récrire dans le document en suivant les spécifications mentionnées précédemment.

### **5.3.2 Document électronique et logiciel sur support**

Pour les logiciels et les documents électroniques sur support, par exemple un disque compact, une cassette ou une disquette, l'ISBN doit être imprimé sur l'étiquette fixée en permanence sur la publication. Il doit également apparaître sur la couverture arrière du manuel de l'utilisateur, plus spécifiquement dans le coin inférieur droit, de même qu'au verso de la page de titre.

Si les éléments qui constituent ces supports sont vendus dans une boîte, une pochette ou sous toute autre forme d'emballage, l'ISBN doit être également imprimé au bas du dos de celui-ci.

### **5.3.3 Document électronique diffusé sur Internet**

Dans le cas d'un document électronique diffusé sur Internet, l'ISBN doit figurer sur la page ou l'écran affichant le titre ou sur son équivalent, par exemple l'écran qui s'affiche en premier lorsque le contenu est immédiatement accessible ou l'écran qui porte la mention de copyright.

### **5.3.4 Autres documents**

Pour les cassettes non musicales et les vidéocassettes, l'ISBN doit être imprimé sur la couverture arrière de la boîte ou de l'emballage.

L'ISBN doit aussi apparaître sur tout matériel qui accompagne un document.

## 5.4 Règles applicables à certains types de documents



Si, dans une publication, on veut faire référence à d'autres ISBN utilisés avant 2007, comme dans le cas d'ouvrages publiés en plusieurs volumes, ou si on veut mentionner des éditions précédentes (voir 5.4.2 à 5.4.7), il n'est pas nécessaire de convertir ces numéros en ISBN à 13 chiffres. Les numéros s'inscrivent tels qu'ils apparaissaient lors de la publication du document et ils doivent être clairement identifiés comme étant des ISBN à 10 chiffres. Exemple :

ISBN-13 : 978-2-920001-04-6 (4<sup>e</sup> édition, 2006)

ISBN-10 : 2-920001-04-3 (4<sup>e</sup> édition, 2006)

ISBN-10 : 2-920001-00-0 (1<sup>re</sup> édition, 1999)

### 5.4.1 Réimpression

Une réimpression est un nouveau tirage d'un document déjà publié. Le document à réimprimer ne comporte aucun changement quant au texte, au titre, à la forme et au format de présentation du document original à l'exception des modifications mineures suivantes :

- correction de fautes d'orthographe qui n'affectent pas le sens du texte ;
- ajout ou retrait de quelques lignes qui n'affectent pas le nombre de pages ou le sens du texte ;
- changement de couleur ou de l'illustration de la page couverture ;
- changement du prix de vente.

Une réimpression, telle que définie précédemment, conserve son ISBN original et ne requiert pas le changement de date de publication que l'on retrouve habituellement sur la page de titre et au verso.

## 5.4.2 Nouvelle édition

Il y a une nouvelle édition lorsque le document original subit, avant un nouveau tirage, l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- modifications affectant le contenu, le sens du texte ou les statistiques présentées ;
- changement dans le titre ou changement de titre alors que le contenu demeure intact ;
- présentation différente d'un même titre avec ou sans modifications au texte original : changement de format, de caractères, de reliure, d'illustrations à l'intérieur du document, ou autres.

Pour chacune de ces situations, un nouvel ISBN sera attribué. Ce dernier, de même que celui de l'édition précédente, devra apparaître au verso de la page de titre du nouveau document, selon les spécifications suivantes :

- modifications affectant le contenu ou le titre du document :  
ISBN 2-920001-01-9 (2<sup>e</sup> édition, 1986)  
ISBN 2-920001-00-0 (1<sup>re</sup> édition, 1980)

S'il y a plusieurs éditions antérieures, noter l'édition la plus récente et la 1<sup>re</sup> édition.

ISBN 2-920001-04-3 (4<sup>e</sup> édition, 2004)  
ISBN 2-920001-00-0 (1<sup>re</sup> édition, 1980)

- modifications affectant la présentation du document alors que l'éditeur est le même :  
ISBN 2-9800415-1-3  
ISBN 2-9800415-0-5 (1<sup>re</sup> édition)
- modifications affectant la présentation du document chez un éditeur différent :  
ISBN 2-9801231-2-7  
(publié précédemment par les Éditions X,  
ISBN 2-89116-007-X)

### 5.4.3 Publications produites en formats différents

Un ISBN distinct doit être attribué aux différentes formes sous lesquelles un titre est publié, par exemple, broché, relié, en braille, électronique en ligne ou sur cassette. Il en est de même pour chaque format d'une publication électronique, par exemple : « .pdf », « .html », « .lit ». Les différents numéros s'inscrivent les uns au-dessous des autres suivis de la mention du format entre parenthèses. Par exemple :

ISBN 2-7611-0001-8 (br.)  
ISBN 2-7611-0002-6 (relié)  
ISBN 2-7611-0003-4 (cédérom)  
ISBN 2-7611-0004-2 (PDF)  
ISBN 2-7611-0005-0 (HTML)

Voici quelques traductions recommandées pour la mention des formats pour des ouvrages publiés en anglais :

- ensemble : *set*
- broché : *paperback*
- relié : *hardback*
- cédérom : *CD-ROM*
- braille : *braille*

### 5.4.4 Traduction

Dans le cas d'une traduction, l'éditeur doit inscrire, sous le nouvel ISBN, l'ISBN du livre ayant servi de base à la traduction, comme dans l'exemple suivant :

ISBN 2-921014-15-7  
(Édition originale : ISBN 0-916965-00-7, Éditions XY, San Francisco)

### 5.4.5 Édition parallèle

L'édition parallèle est une édition présentant différentes versions linguistiques d'un même texte, par exemple les publications des organisations internationales. On indique les ISBN de toutes les éditions parallèles au verso de la page de titre, comme suit :

ISBN 2-89116-007-X  
(Édition japonaise : ISBN 4-948740-00-4,  
Éditions J, Tokyo ;  
édition espagnole : ISBN 84-86950-00-7,  
Éditions Y, Madrid)

### 5.4.6 Ouvrage en plusieurs volumes

Un ouvrage publié en plusieurs volumes pouvant être vendus ou distribués séparément reçoit un ISBN pour la publication complète et un ISBN différent pour chacun des volumes qui le composent. On retrouvera au verso de la page de titre de chaque volume l'ISBN désignant l'ensemble de la publication suivi du numéro du volume publié. Ainsi, dans le premier volume, on retrouvera l'inscription suivante :

ISBN 2-920400-04-5 (ensemble)  
ISBN 2-920400-05-3 (vol. 1)

Dans le second volume, on indiquera :  
ISBN 2-920400-04-5 (ensemble)  
ISBN 2-920400-06-1 (vol. 2)

Si les volumes d'un ouvrage publié en plusieurs volumes ne peuvent être vendus ou distribués séparément, le même ISBN sera inscrit sur chaque volume.

### 5.4.7 Publication conjointe

Lorsque deux éditeurs ou plus sont mentionnés sur la page de titre d'une publication conjointe et que l'ouvrage est disponible auprès de ces mêmes éditeurs, chacun des éditeurs peut attribuer un ISBN de sa propre séquence à cette publication. Les ISBN, suivis de la mention du nom de l'éditeur entre parenthèses, seront inscrits au verso de la page de titre, selon le modèle suivant :

ISBN 2-9800489-0-9 (Éditions X)

ISBN 2-89142-002-0 (Éditions Y)

Toutefois, un seul ISBN doit être indiqué sous forme de code à barres sur la couverture et c'est celui de l'éditeur qui distribue et vend la publication.

Par contre, lorsqu'un seul de ces éditeurs agit dans le domaine de la vente et de la distribution, il est le seul autorisé à attribuer un ISBN de sa propre séquence.

### 5.4.8 Publication annuelle

Une publication paraissant une fois par an ou moins peut recevoir à la fois un ISBN et un ISSN. Au Canada, tous les ISSN sont donnés par Bibliothèque et Archives Canada. On imprime l'ISSN avant l'ISBN au verso de la page de titre.

### 5.4.9 Publication à feuilles mobiles

Une publication à feuilles mobiles peut recevoir un ISBN. Lors des mises à jour, l'ISBN identifiant le manuel de base doit figurer sur chaque livraison ou sur la bande entourant les feuilles à intercaler.

### **5.4.10 Supplément**

Un ISBN différent sera attribué au supplément d'un livre qui a déjà été publié et qui a déjà un ISBN.

### **5.4.11 Tête-bêche**

Pour un document publié tête-bêche, l'éditeur doit imprimer le même numéro ISBN pour chaque version et indiquer celui-ci au verso des deux pages de titre.

### **5.4.12 Livre distribué par un agent**

L'éditeur canadien qui agit à titre de distributeur ou de dépositaire exclusif de livres importés ou non portant déjà un ISBN doit conserver le numéro original.

Cependant, un livre publié et importé d'un pays qui ne participe pas au système de numérotation ISBN peut recevoir un ISBN du dépositaire exclusif canadien.

### **5.4.13 Publications imprimées à la demande**

Les publications imprimées à la demande sont soumises aux mêmes règles de base pour l'attribution d'un ISBN.

Une version imprimée à la demande d'une publication dont le contenu a été spécialement adapté ou personnalisé pour un utilisateur, et qui n'a qu'une mise à disposition limitée, ne doit pas recevoir d'ISBN.

## 6. Sigles

<b>AFNIL</b>	Agence francophone pour la numérotation internationale du livre
<b>BAnQ</b>	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
<b>CIP</b>	Cataloguing in publication / Catalogage avant publication
<b>EAN.UCC</b>	Système international de numérotation des codes de produits
<b>ISBN</b>	International Standard Book Number / Numéro international normalisé du livre
<b>ISBN-10</b>	Un ISBN à 10 chiffres
<b>ISBN-13</b>	Un ISBN à 13 chiffres
<b>ISO</b>	International Standard Organization / Organisation internationale de normalisation
<b>ISMN</b>	International Standard Music Number / Numéro international normalisé de la musique
<b>ISSN</b>	International Standard Serial Number / Numéro international normalisé des publications en série

## 7. Questions fréquentes à propos de l'ISBN



### De quoi s'agit-il ?

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le système de numérotation ISBN passera de 10 chiffres (9 chiffres et 1 chiffre de contrôle) à 13 chiffres (12 chiffres et 1 chiffre de contrôle). Le nouveau format ISBN à 13 chiffres sera identique à la version du code à barres (EAN-13) de l'ISBN à 10 chiffres.

Il peut arriver exceptionnellement que les chiffres de contrôle de l'ISBN-10 et de l'ISBN-13 soient les mêmes. Le plus souvent cependant, le dernier chiffre est différent. Donc, il ne faut pas seulement ajouter 978 devant l'ISBN-10 pour le transformer en ISBN-13 mais bien le recalculer. Lire la procédure à l'annexe II pour calculer l'ISBN-13 à partir de l'ISBN-10 ou utiliser le convertisseur sur le site Internet de l'Agence internationale ISBN.

### Pourquoi une réforme du système de numérotation ISBN ?

En raison de l'augmentation des éditions électroniques et de la prolifération des éditions et des formats qui en résulte, le système manquera de numéros ISBN, bien qu'actuellement plusieurs séquences ne soient pas utilisées. Parce que ce système a été pensé en structure hiérarchique, il ne serait pas possible d'attribuer les séquences libres aux pays qui manqueraient d'ISBN. La solution trouvée pour l'expansion des numéros est proche de ce qui se

faisait, car plusieurs éditeurs attribuaient déjà des ISBN à 10 chiffres en même temps que le code à barres EAN. La réforme est nécessaire pour rendre l'ISBN totalement compatible avec l'EAN-13 qui est utilisé pour d'autres produits et circuits commerciaux.

### **Quand cela va-t-il se faire ?**

La norme ISO 2108 a été révisée et approuvée en 2004. Elle s'appliquera de façon universelle en 2007. Dès maintenant, il faut rendre les systèmes capables de fonctionner avec les ISBN-13. Jusqu'en 2007, les éditeurs peuvent imprimer dans leurs publications les deux formats d'ISBN.

### **À qui cela s'adresse-t-il ?**

À tous les éditeurs, librairies, distributeurs, bibliothèques, organismes qui enregistrent et échangent des ISBN dans des systèmes automatisés. Ils devront s'assurer que leurs systèmes seront compatibles avec le nouveau format ISBN à 13 chiffres.

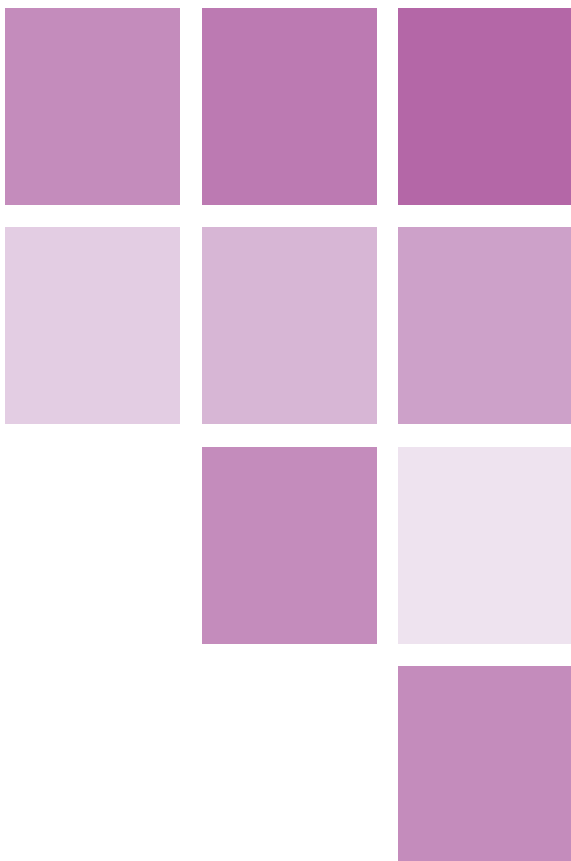
### **Comment cela se fera-t-il ?**

Durant la période transitoire, soit jusqu'au 31 décembre 2006, les ISBN déjà attribués à un document ne seront pas remplacés par de nouveaux ISBN. La modification touchera la façon dont les ISBN à 10 chiffres seront affichés ou écrits. Jusqu'en 2007, les éditeurs pourront choisir d'imprimer les ISBN-10 avec ou sans les ISBN-13 dans leurs publications, mais ne pourront pas imprimer seulement les ISBN-13. Par contre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seuls les ISBN-13 paraîtront dans les publications.

## Que lire pour comprendre cette question de l'ISBN-13 ?

Lire les lignes directrices sur la mise en place de l'ISBN à 13 chiffres sur le site de l'Agence internationale ISBN à

[www.isbn-international.org/en/download/implementationfrench.pdf](http://www.isbn-international.org/en/download/implementationfrench.pdf).



## 8. Autres questions

### Quelle différence y a-t-il entre l'ISBN, l'ISMN, l'ISSN, le code à barres, les droits d'auteur, le CIP et le dépôt légal ?

L'ISBN, l'ISMN et l'ISSN sont des systèmes de numérotation reconnus sur le plan international dans l'industrie de la publication et du commerce du livre. Bien que recommandée, leur utilisation n'est pas obligatoire et n'a pas pour fonction de protéger les droits d'auteur.

« Un **code à barres** est une surface composée de barres et d'espaces rectangulaires dont l'épaisseur relative et la disposition permettent la symbolisation de caractères numériques, alphabétiques et de signes. Ce graphisme est lisible optiquement » (*Lexicom*, avril 1991, n° 42). Il existe une trentaine de sortes de codes à barres. Le code EAN-13 permet d'insérer l'ISBN dans sa structure. Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'émet pas de codes à barres aux éditeurs. Il faut se renseigner auprès des compagnies spécialisées et des imprimeurs.

Les **droits d'auteur** sont les « droits exclusifs sur une œuvre qui comprennent le droit exclusif de publier, de produire, de reproduire, de traduire, de communiquer au public par des moyens de télécommunication, de louer une œuvre, dans certains cas, de l'exécuter en public et aussi d'exposer une œuvre artistique, à certaines conditions » (*Le Guide des droits d'auteur*, p. 20). Le droit d'auteur est de compétence fédérale au Canada (<http://opic.gc.ca>).

Le **CIP** est un « programme gouvernemental volontaire et gratuit offert aux éditeurs canadiens. Ce programme de coopération rend d'immenses services aux

bibliothèques et aux centres de documentation en permettant de cataloguer les livres avant leur publication et d'imprimer les données bibliographiques dans le volume. En contrepartie, le Programme CIP offre aux éditeurs la possibilité de promouvoir la vente de leurs nouveaux livres » (*Programme CIP*, [p. 1]).

Le **dépôt légal** est basé sur une loi qui oblige les éditeurs à déposer des exemplaires de leurs documents pour que les bibliothèques nationales puissent conserver et mettre à la disposition du public les documents publiés sur leur territoire respectif.

### **Je fais la mise en page d'un document qui sera imprimé au Québec mais dont l'éditeur est situé aux États-Unis. Qui peut obtenir un ISBN ?**

L'ISBN est toujours donné à l'éditeur et non au concepteur graphique, au distributeur ou à l'imprimeur. Dans ce cas-ci, l'éditeur fera la demande d'un ISBN auprès de l'agence américaine puis transmettra le numéro à la personne responsable de la mise en page.

### **Où dois-je imprimer l'ISBN ?**

En plus des endroits indiqués à la section 5.3, il est recommandé de placer l'ISBN après ou sous le titre du livre dans les catalogues, dans les dépliants publicitaires ou dans les références bibliographiques.

**Une erreur a été commise lors de la transcription de l'ISBN et ce dernier est déjà imprimé dans le document.**

**Que puis-je faire ?**



Il y a plusieurs sortes d'erreurs : inversion, chiffres en trop, chiffres en moins, saisie d'un mauvais chiffre, oubli d'attribuer un nouvel ISBN lors d'une 2<sup>e</sup> édition, omission d'un ISBN d'ensemble quand cela est recommandé, attribution du même ISBN pour un livre du maître et un cahier d'exercices de l'élève, utilisation d'un ISBN d'un autre éditeur, même chiffre de contrôle dans l'ISBN-10 et l'ISBN-13, etc. Toutes ces erreurs nuisent à l'identification du document.

À défaut de pouvoir modifier le numéro, il faudra au moins signaler l'erreur en insérant un papillon d'erratum dans le document. Si cela n'est pas possible, il faudra obtenir un autre numéro s'il y a une réimpression. En tout temps, avisez l'Agence ISBN.

**J'ai perdu mon registre d'ISBN et je ne sais plus à quel numéro je suis rendu.**

**Que puis-je faire ?**

Si vous avez égaré votre registre d'ISBN, vous devrez contacter la personne responsable à votre Agence ISBN qui produira pour vous un double de celui-ci. Au préalable, vous allez devoir établir une liste de tous les titres que vous avez publiés jusqu'à ce jour de même que des ISBN correspondants pour savoir à quel numéro vous êtes rendu. La personne responsable à l'Agence ISBN pourra vous aider à compléter la recherche dans notre base de données si vous avez effectué le dépôt légal de vos documents. Par la suite, elle vous expédiera un double de votre liste.

Vous ne devez jamais inventer un numéro ou prendre le même numéro qu'il y avait dans la dernière publication. Dans un tel cas, votre ISBN serait invalide et cela vous obligerait à procéder comme dans le cas d'une erreur dans l'impression du numéro ISBN.

### **Mon livre est déjà imprimé, est-ce trop tard pour obtenir un ISBN ?**

Si votre livre n'est pas encore distribué, il est possible de faire imprimer des étiquettes ou papillons d'erratum et de les inclure dans chaque exemplaire. Si, par contre, des exemplaires ont déjà été distribués, il est trop tard pour obtenir un ISBN.

### **Je constate qu'on a attribué à un éditeur francophone canadien un préfixe ISBN débutant avec le code 0 (alors qu'il devrait débiter avec le code 2). Comment expliquer cela ?**

Au Canada, le programme spécifique pour les éditeurs francophones n'a été instauré qu'en 1979. Avant cette date, les éditeurs du Canada francophone obtenaient un ISBN débutant avec le préfixe 0. Un ISBN n'identifie pas la langue de publication du livre mais le groupe linguistique auquel appartient un éditeur. Il se peut donc qu'un éditeur avec un nom en français préfère recevoir sa liste d'ISBN l'identifiant comme éditeur anglophone. Peu importe le groupe linguistique auquel appartient un éditeur, celui-ci peut occasionnellement publier dans une autre langue.

## **Je publie un livre en format papier et celui-ci sera également disponible sur notre site Internet en format PDF. Dois-je utiliser le même numéro ?**

Non, des formats de publication différents d'un même titre requièrent des ISBN différents. Cette règle s'applique à tous les titres d'une même édition publiés sous différents formats : PDF, HTML, broché, relié, etc.

## **De quelle façon dois-je imprimer dans mon livre les numéros ISBN pour les différents formats d'un même titre ?**

Tous les numéros s'inscrivent les uns au-dessous des autres, au verso de la page de titre, suivis de la mention du format entre parenthèses. Par exemple :

ISBN 2-550-99995-9 (br.)  
ISBN 2-550-99996-7 (PDF)  
ISBN 2-550-99997-5 (cédérom)  
ISBN 2-550-99998-3 (HTML)

## **Je n'ai pas de maison d'édition et je publie un livre ; est-ce que je peux tout de même obtenir des ISBN ?**

Oui, un groupe, une organisation, une compagnie, un individu responsable de la production d'une publication ou tout organisme qui en finance le coût peut agir à titre d'éditeur et obtenir une séquence d'ISBN.

## **En 2007, je procède à la réimpression d'un livre qui avait déjà un ISBN à 10 chiffres ; dois-je lui attribuer le même numéro ?**

Oui, mais vous devez convertir ce numéro pour en faire un ISBN à 13 chiffres. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seul l'ISBN-13 sera valide.

## 9. Sources consultées

« Bar coding », *Lexicom*, avril 1991, n° 42.

« Feuillet de titre d'un livre (ISO 1086) », *Documentation et information*, 3<sup>e</sup> éd., Genève : Organisation internationale de normalisation, 1988. (Recueil de normes ISO ; 1)

*Le Guide des droits d'auteur*. Ottawa : Office de la propriété intellectuelle du Canada, 2002.

*Information and documentation : International Standard Book Numbering (ISBN) = Information et documentation : système international pour la numérotation des livres (ISBN)*. 3<sup>rd</sup> ed. Genève : International Organization for Standardization, 1992. (International standard ; ISO 2108). *Informations sur l'implémentation des ISBN à 13 chiffres*. Berlin : Agence internationale ISBN, 2004.

*ISBN users' manual : International Ed.* 5<sup>th</sup> ed. Berlin : International ISBN Agency, 2005.

*Loi sur la taxe de vente du Québec* (L.R.Q., chap. T-0.1, art. 198.1).

*Norme internationale ISO 210*. 4<sup>e</sup> éd. Genève : ISO, 2005.

*Programme CIP*, Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, [2004].

*The Publisher's path = Le trajet de l'éditeur*. Ottawa : National Library of Canada = Bibliothèque nationale du Canada, 1989.

### Webographie

**<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=numeros/is-isbn.htm>**

(explication de l'ISBN-13 par la Bibliothèque nationale de France)

**<http://www.afnil.org/>**  
(AFNIL)

**<http://www.isbn-international.org>**  
(Agence internationale ISBN)



## **ANNEXE 1 :**

# **Liste Sommaire des Documents Visés ou Non par le Programme de Numérotation ISBN**

- Affiches : non
- Annuaires : oui
- Annuaires téléphoniques : non
- Bases de données en ligne : non
- Blogues : non
- Brochures : oui
- Cahiers à colorier sans texte : non
- Calendriers : non
- Carnets à remplir : non
- Cartes de vœux : non
- Cartes géographiques non vendues : non
- Cartes géographiques vendues : oui
- Cartes postales : non
- Cassettes musicales : non
- Cassettes non musicales : oui
- Catalogues commerciaux : non
- Dépliants : non
- Disques : non
- Disques compacts musicaux : non
- Disques compacts non musicaux : oui
- Documents de moins de 5 pages : non
- Documents diffusés sur Internet : oui<sup>2</sup>
- Documents électroniques sur support non périodiques : oui
- Documents publiés à des fins publicitaires : non
- DVD : non<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Les produits en ligne doivent être des publications terminées et diffusées sous leur forme définitive.

<sup>3</sup> À moins que le contenu soit à caractère éducatif ou didactique.

- Enregistrements sonores musicaux : non
- Enregistrements sonores non musicaux : oui
- Ensembles multisupports : oui
- Estampes : non
- Films : non
- Forums de discussion : non
- Jeux : non
- Journaux : non
- Livres : oui
- Livres d'artistes : oui
- Livres sonores sur cassettes, CD ou DVD : oui
- Logiciels : oui
- Magazines : non<sup>4</sup>
- Manuscrits : non
- Microformes : oui
- Notices d'invention : non
- Partitions musicales : non<sup>5</sup>
- Périodiques : non<sup>4</sup>
- Publications à feuilles mobiles : oui
- Publications annuelles : oui<sup>6</sup>
- Publications en braille : oui
- Reproductions d'œuvres d'art : non
- Revues : non<sup>4</sup>
- Sites Internet : non
- Thèses : non
- Tirés à part avec page de titre distincte : oui
- Vidéocassettes : non<sup>3</sup>

---

<sup>4</sup> Pour les journaux, revues et magazines, c'est l'ISSN qui s'applique.

<sup>5</sup> Pour la musique, c'est l'ISMN qui s'applique.

<sup>6</sup> Les publications annuelles peuvent recevoir un ISBN et un ISSN.

## ANNEXE 2 : PROCÉDURE POUR CALCULER L'ISBN-13 À PARTIR DE L'ISBN-10

1. Entrer les chiffres de l'ISBN-10 en s'assurant que le chiffre de contrôle est valide.

Exemple : 2-89217-004-4

2. Enlever le chiffre de contrôle de l'ISBN-10 :

Cela donne : 2-89217-004-

3. Ajouter le préfixe EAN (978) devant ces 9 chiffres :

### Position

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

### EAN

9	7	8-	2-	8	9	2	1	7-	0	0	4
---	---	----	----	---	---	---	---	----	---	---	---

4. Entrer les facteurs de pondération associés à chaque position de l'EAN :

### Position

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

### Facteur de pondération

1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

5. Multiplier chaque chiffre par le facteur de pondération qui lui est associé en respectant la position (la multiplication par 0 donne 0) :

### Position

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

### EAN

9	7	8-	2-	8	9	2	1	7-	0	0	4
---	---	----	----	---	---	---	---	----	---	---	---

### multiplié par le facteur de pondération

1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### Résultat

9	21	8	6	8	27	2	3	7	0	0	12
---	----	---	---	---	----	---	---	---	---	---	----

Additionner le résultat :

$$9+21+8+6+8+27+2+3+7+0+0+12 = 103$$

6. Diviser la somme par 10 pour trouver le reste :  
 $103 / 10 = 10$  reste 3

7. Chercher dans le tableau le chiffre de contrôle correspondant au reste obtenu :

Reste	Chiffre de contrôle
0	0
1	9
2	8
3	7
4	6
5	5
6	4
7	3
8	2
9	1

8. Donc, le numéro complet  
ISBN-13 est le 978-2-89217-004-7  
et le numéro ISBN-10 est le 2-89217-004-4.

Il peut arriver exceptionnellement que les chiffres de contrôle de l'ISBN-10 et de l'ISBN-13 soient les mêmes. Le plus souvent cependant, le dernier chiffre est différent. Donc, il ne faut pas seulement ajouter 978 devant l'ISBN-10 pour le transformer en ISBN-13 mais bien le **recalculer**.

Un convertisseur rapide et efficace est disponible gratuitement sur le site Internet de l'Agence internationale ISBN : <http://isbn-international.org/converter/converter.html>.

## RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir un formulaire de demande de numéro(s) ISBN, veuillez vous adresser à :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Agence ISBN  
2275, rue Holt  
Montréal (Québec) H2G 3H1

**Téléphone :**

514 873-1101 poste 3785

Sans frais au Québec : 1 800 363-9028 poste 3785

**Télécopieur :**

514 873-4310

**Courriel :**

secteur privé : [isbn@banq.qc.ca](mailto:isbn@banq.qc.ca)

gouvernement du Québec : [isbgouv@banq.qc.ca](mailto:isbgouv@banq.qc.ca)

Le *Bottin des éditeurs francophones canadiens* fournit les coordonnées des éditeurs qui participent au système de numérotation ISBN et est disponible gratuitement sur notre site Internet à : [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca), au menu de navigation de gauche sous « Services par clientèle », cliquez sur « du milieu de l'édition ».

5<sup>e</sup> édition, 2006

ISBN-13 : 978-2-550-46866-0 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-46866-X (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-46867-7 (PDF)

ISBN-10 : 2-550-46867-8 (PDF)

Publié en 1986 sous le titre *Normes pour l'utilisation de l'ISBN* (ISBN 2-550-17473-9)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2006

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

Québec 